LE NUMERO : 25 CENTIMES

JEUDI 30 MAI 1929.

Édition du "RÉVEIL DU NORD"
186, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-55
8, rue Desurmont, 8

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

LA MÉDECINE SOCIALE A LA FACULTÉ DE LILLE

Depuis dix ans, on étudie à Lille les rapports de la Médecine et du Travail et c'est une œuvre à encourager.

Il n'est rien de tel que de voyager pour acquérir des connaissances nouvelles. Il m'a suffi d'aller jusqu'à Lyon pour apprendre qu'à Lille on avait accompli un effort énorme — qui d'ailleurs se poursuit — dans l'étude des questions du Travail, considérées du point de vue médical.

Ayant lu mes « papiers » sur la conférence de Lyon, consacrée aux maladies professionnelles, quelqu'un m'a dit : « Mais l'institution d'un enseignement de la médecine sociale que vous préconisez existe depuis longtemps à Lille. La Faculté comporte une chaire de Médecine légale et de Médecine sociale. L'enseignement y est donné par M. le professeur Leclercq, dont les travaux dans cette branche nouvelle de la science médicale, sont des plus intéressants. »

Il m'a donc paru indispensable, après avoir résumé pour les lecteurs du « Réveil du Nord » les débats de la conférence de Lyon, de les compléter par un aperçu sur ce qui se fait chez nous, dans ce vaste et important domaine de la sauvegarde et du maintien de la valeur productrice des travailleurs.

M. le professeur Leclercq a bien voulu me faire, à ce sujet, un exposé de ses travaux

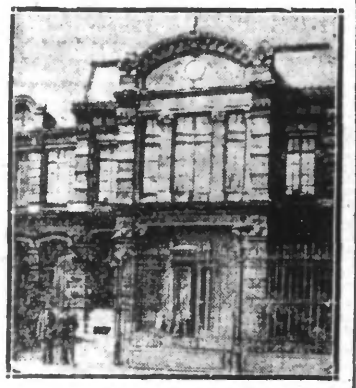

La façade de la Faculté de Médecine de Lille.

et de ceux de ses collaborateurs. Ils constituent un ensemble dont on peut seulement regretter qu'il soit trop peu connu du grand public.

Une conception originale de la Médecine du Travail

Si M. le docteur Leclercq attache au dépistage et à la réparation des maladies professionnelles une incontestable valeur, il estime cependant que le rôle de la médecine est infiniment plus important dans l'étude des conditions physiologiques du Travail, qui conduit à un triple résultat : augmentation du rendement, fatigue moindre, diminution des risques d'accident.

Si, en effet, on considère le nombre de cas éventuels de maladies professionnelles et celui des accidents du travail dus à une utilisation défectueuse ou irrationnelle de l'ouvrier, on constate que l'intérêt du second terme de ce problème dépasse de beaucoup celui du premier.

Certes l'étude des répercussions que la profession peut avoir sur la santé des travailleurs au point de vue des pneumoconioses (industrie minière) et des intoxications (soie artificielle) mérite la plus grande attention et, à ce point de vue, la formation de médecins spécialisés est nécessaire. Mais ce n'est pas à cette formation de spécialistes que doit seulement se borner le rôle de l'enseignement à créer dans les Facultés : cet enseignement doit surtout former des médecins capables d'être dans toutes les entreprises industrielles, nocives ou non, le guide et le collaborateur de l'organisation scientifique du Travail.

On le voit, cette conception de la médecine du Travail diffère notablement de celle qui s'exprima à Lyon. Elle revêt un caractère beaucoup plus général, elle ne s'attache pas à la seule préoccupation de défendre l'ouvrier contre le risque de maladie dû au métier, elle embrasse un champ beaucoup plus vaste. Elle s'intègre, pour ainsi dire, à l'évolution générale des formes et des méthodes du travail comprises dans ce que l'on appelle la Rationalisation.

A vrai dire, cette conception du rôle de la médecine sociale, si elle est nouvelle en France, ne l'est pas dans le monde, car elle s'apparente à celle que les Américains ont mise en application dans l'ensemble de leur organisation scientifique du travail et qui a donné

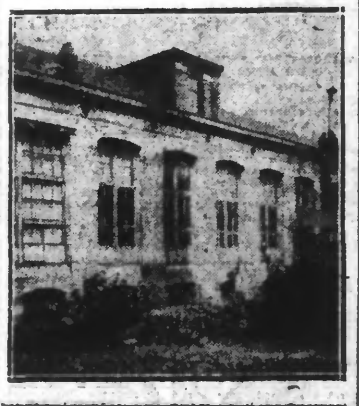

La pavillon de la Médecine légale à la Faculté.

de tels résultats qu'un grand industriel américain a pu dire que le facteur le plus « efficient » de ses usines avait été les médecins.

La physiologie du Travail

Et cela s'explique. Le caractère essentiel de l'organisation scientifique du Travail est de ne laisser jamais régler par le hasard, aucun des éléments qui concourent à la production et la découverte liminaire de Taylor a été de déterminer rationnellement chacun de ces éléments et d'en rechercher les procédés les plus simples, les plus économiques et les plus efficients de réalisation.

Or, parmi ces éléments, le plus important et le plus complexe en même temps, n'est-il pas le facteur humain ? Entourera-t-on de moins de soins l'homme que la machine ? Apportera-t-on moins de précision dans l'analyse de ses aptitudes, de son « mécanisme », de son usure ? Ne rechercherа-t-on pas les conditions optima dans lesquelles sa valeur productrice sera la mieux conservée et protégée ?

Et qui donc, plus que le « médecin du Travail » sera qualifié pour ces recherches, pour cette adaptation de l'homme à son travail, comme l'ingénieur l'est pour la machine ?

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

L'Agent interprète qui parle huit langues

Paris est doté maintenant de 500 agents interprètes qui viennent d'être munis d'un brassard les désignant aux étrangers. L'un de ces interprètes est l'agent Giroy que montre notre photographie, il ne parle pas moins de huit langues. (W. W. Ph.)

Après la visite du général Weygand à Arras, un nouvel incident s'est produit au 3e génie

Quelques meneurs ont tenté d'organiser une nouvelle manifestation

Nous avons annoncé, dans notre édition d'hier, la visite du Général Weygand, venu à Arras, accompagné du Général Lacapelle, commandant le 1er Corps, pour enquêter sur les incidents de la semaine dernière, provoqués par des éléments extrémistes, convoqués pour une période de 21 jours. Le Général Weygand quitta Arras, vers 17 h., après avoir visité les quartiers Turenne et Schramm et avoir entendu de nombreux officiers, sous-officiers et caporaux.

Un nouvel incident fut provoqué le soir, vers 10 heures, par un réserviste qui s'était déjà signalé, lors de la précédente manifestation. Ce meneur réussit, avec l'aide d'une douzaine de réservistes, à arracher un clairon des mains d'un sapeur de l'active, puis, dans la cour de la caserne, fit retentir des sonneries fantaisistes, mettant tout le quartier en alarme, et provoquant dans les chambrées un remue-ménage indescriptible. Des cris hostiles furent poussés par les réservistes penchés à toutes les fenêtres. Grâce à l'intervention du capitaine de service, qui prit l'initiative de reconduire les auteurs des troubles et quelques hommes descendus pour renouveler les manifestations précédentes, le calme fut rétabli. Ces meneurs cherchaient à créer un violent incident, en provoquant l'officier. M. le colonel Treillard, commandant la subdivision et le colonel Barthélémy, du 3e Génie, se sont rendus au quartier Schramm, pour ouvrir une nouvelle enquête.

Les cris poussés et les appels intempestifs du clairon, furent entendus en ville, où une émotion intense règne dans la population, qui commente comme il convient, ces pénibles incidents.

Echec des autonomistes aux élections d'Alsace-Lorraine

En Alsace et en Lorraine, l'élection des Municipalités vient de confirmer les résultats des deux tours de scrutin ; sauf à Strasbourg et à Colmar, ceux-ci marquent l'échec complet du mouvement autonomiste.

A Colmar, le défaut d'entente entre les partis nationaux (socialistes, radicaux démocrates et catholiques nationaux) a assuré le succès des autonomistes et des communistes qui avaient fait une liste commune. Toutefois, M. Rossé n'est élu que le 17e de sa liste et c'est M. Herzog qui est élu maire. Dans le Bas-Rhin, les résultats des élections municipales comparés à ceux des élections législatives et cantonales de l'année dernière marquent également une sensible régression du mouvement autonomiste dans l'ensemble du département. A Strasbourg, les partis nationaux ont subi un échec plus apparent que réel et tout entier dû à leur défaut d'entente. En effet, si l'on totalise les voix qu'ils ont obtenues, on trouve le chiffre de 172.000 voix, alors que les partis adverses n'en ont recueilli que 143.000, mais tandis que les premiers affrontaient la bataille en ordre dispersé, les autres partis formaient une liste commune, groupant autonomistes de l'Union populaire républicaine autonomistes de diverses nuances et communistes.

Dans la Moselle, aucune liste autonomiste n'est élue. A Metz, le Conseil municipal sortant composé d'éléments nationaux est réélu en entier. M. Vautrin, maire sortant, est réélu maire, à l'unanimité.

La France paie ses dettes M. le Chancelier !

Le ministère des Finances communique la note suivante : « D'après des informations parues dans la presse, M. Snowden, ancien chancelier de l'Echiquier de Grande-Bretagne, aurait reproché à la France de ne pas payer à l'Angleterre ses dettes de guerre. Sans vouloir engager de controverse publique avec l'ancien chancelier de l'Echiquier, il est cependant nécessaire pour mettre les choses au point de faire connaître ce qui suit : bien que l'accord Caillaux-Churchill ne soit pas encore ratifié, les annuités prévues par cet accord n'ont pas cessé d'être régulièrement payées depuis 1926, au total de 1919, au 1er mai 1929, la France a effectué au profit de l'Angleterre en principal et en intérêts et au titre des seuls accords du 8 juillet 1920, du 28 mars 1923, du 25 avril 1926 (modifié par les accords du 19 janvier 1917, du 12 avril 1923 et du 22 avril 1927), du 22 avril 1926, du 15 février 1927, et du 4 février 1928, des paiements s'élevant à une somme totale d'environ 127 millions de livres ou, au cours du change actuel, de près de 16 milliards de francs.

UN VILLAGE SANS MAIRE

C'est Haravesnes, dans le Pas-de-Calais, dont le Conseil Municipal ne parvient pas à nommer son premier magistrat

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Nous avons annoncé qu'Haravesnes, petite commune du Pas-de-Calais, située à huit kilomètres au nord d'Auxi-le-Château, se trouvait sans maire.

Une enquête s'imposait sur la bizarre situation administrative de ce village et nous nous sommes rendus au cœur de la pittoresque région bosselée et vallonnée de l'Artois pour découvrir, caché au fond d'une dépression verdoyante, ce coin charmant, boisé, ombragé de nombreux pommiers, qu'est Haravesnes, habité par de petits éleveurs de porcs et de veaux, petits fermiers à un, deux et trois chevaux, qui, il y a quelques jours encore, vivaient en paix.

Ce charmant village, qui abrite quatre-vingt-dix-neuf âmes, semblait donc devoir être le dernier envahi par ce « mal » qu'est la politique.

Il n'en fut pas ainsi, malheureusement, et si les vingt-neuf électeurs du village (vingt-cinq votants) ont su, sans difficulté, élire leurs dix conseillers municipaux aux scrutins des 5 et 12 mai dernier, ces représentants du peuple, eux, ne réussirent pas à nommer leur maire.

Ce que dit l'ex-maire qui ne veut plus l'être

Voici donc, à propos de cette affaire, ce qu'a bien voulu nous dire M. Bézu Georges, honorable cultivateur et ancien maire du pays :

« J'ai été nommé maire de Haravesnes, il y a 3 ans environ — nous déclare M. Bézu — au lendemain de la mort de notre regretté ami et premier magistrat M. Varlet. A ce moment-là encore, au scrutin, j'obtins la majorité des voix du Conseil municipal, soit 9. J'en fus heureux et de tout cœur je promis mon concours le plus entier à mes collaborateurs. Je tins cette promesse et je ne pense pas qu'on ait quelque chose à me reprocher, puisqu'aux élections des 5 et 12 mai, je repassais avec tous mes collègues sortants : MM. **Belvalette Arthur, Bernard Joseph, Bruche Clément, Herlin Jules, Dubois Benoit, Petit Georges, Brideux Camille.** Deux nouveaux, en remplacement de conseillers décédés, furent également élus ; ce sont MM. **Demencheaux Georges, Morlet Augustin...** »

— Combien y avait-il de listes en présence, lors du premier tour, demandons-nous alors à M. Bézu ?

— « Mais, une seule », répond notre interlocuteur.

— Ah ! et quelle était alors son étiquette politique ?

— « Etiquette politique, étiquette politique, — poursuit l'ex-maire — nous n'en avions pas. Nous ne connaissons que notre commune et travaillons pour la défense de nos intérêts, voilà...

« Donc, le samedi 18 mai dernier, à 19 h. 30, à la Mairie d'Haravesnes, le Conseil municipal se réunissait à l'effet d'élire le Maire et le premier Adjoint. Mlle Simon Flora, notre Institutrice et secrétaire de Mairie, était à sa place et consignait la délibération...

« Après avoir un peu parlé de nos petites affaires, — car vous pensez bien, Monsieur, que nos récoltes, nos veaux et nos porcelets sont pour nous des choses sacrées qui passent au premier plan de nos préoccupations — j'invitai mes amis du Conseil à élire leur maire. On vota.

Au premier jour, nous recueillîmes, M. Belvalette et moi, chacun 4 voix. Je dois vous dire aussi que M. Belvalette était mon premier et seul adjoint.

« Au deuxième tour, je reste bien entendu, puisque je ne vote pas, avec 4 voix ; mon concurrent Belvalette en obtient 5 mais il ne veut pas être maire et, par courtoisie, me prie de continuer mes fonctions, invitation que je décline d'ailleurs.

« On vote une troisième fois ; six conseillers m'accordent leur confiance ; je les remercie et refuse toujours de me soumettre car le résultat donné par le premier tour m'est allé droit au cœur.

« On vote une quatrième fois ; M. Herlin Jules, qui n'était pas candidat maire, est élu, mais il repousse lui aussi l'écharpe.

« Enfin, la comédie pouvant encore ainsi durer longtemps, je prie sur moi de suspendre la séance. Mais, auparavant, dans le plus grand silence, solennellement mais vainement, je posai une dernière fois la question :

— Qui veut être maire ?

« Et voilà. Je ne suis plus maire tout en l'étant encore, mais je crois qu'on va enfin devoir s'entendre car j'ai convoqué l'assemblée communale pour jeudi 30 mai, à 20 h. ».

Une sommation préfectorale et peut-être ce soir...

C'est, en effet, à la suite d'une « sommation » de M. le Préfet du Pas-de-Calais que M. l'ex-Maire Bézu a été invité à convoquer l'assemblée communale.

Voici d'ailleurs un extrait de la lettre-sommation qui frappera certainement nos conseillers haravesnois comme elle a frappé l'ex-Maire :

« Je ne puis comprendre qu'au lendemain du renouvellement des Conseils municipaux — écrit M. le Préfet du Pas-de-Calais — les membres composant l'assemblée communale d'Haravesnes, ne puissent s'entendre pour désigner le Maire et l'Adjoint.

« Je suis extrêmement surpris qu'aucun des conseillers élus ne veuille accepter le mandat de maire et si cet état persistait je me verrais dans l'obligation de provoquer, de l'autorité supérieure, la dissolution du Conseil municipal.

« Je ne saurais tolérer, en effet, que l'Administration de cette commune, pâtisse des dissentiments existant entre ses conseillers... »

Il est, en effet, inadmissible que cette situation équivoque du Conseil municipal d'Haravesnes subsiste ; espérons qu'enfin, ce soir, un des membres élus se dévouera dans l'intérêt même de ses concitoyens et de sa petite patrie si calme, si belle.

René LUSSIEZ.

M. Doumergue a inauguré l'Institut d'études hispaniques

Le président de la République a inauguré hier après-midi l'Hôtel de l'Institut d'études hispaniques créé sous les auspices du savant espagnol, le docteur Ibanez de Ibero. L'établissement qui relève de la Faculté des lettres de Paris est situé rue Gay-Lussac.

M. Doumergue a été accueilli par M. Quinones de Léon, ambassadeur, représentant le roi d'Espagne. Des discours ont été prononcés par M. Martinenche, directeur de l'Institut, et par M. Lhériety, recteur de l'Université de Paris. Ils célébrèrent la communauté de culture franco-espagnole.

On sait que l'Institut en question a pour objet : De coordonner et de développer les études relatives à la langue et à la civilisation espagnole ;

De faciliter aux Espagnols, résidant à Paris, l'étude de la langue et de la civilisation françaises, et aux Français la connaissance des diverses manifestations de la vie espagnole ;

De s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts en France en faveur des études hispaniques, etc.

On a arrêté le tenancier du "Temple du Plaisir"

Découvert mardi soir à Arras, l'ignoble personnage a tenté vainement de fuir mais parvint à blesser un agent

Le 10 mars, nous avons annoncé que la ville d'Arras avait été secouée de sa torpeur et de sa quiétude bourgeoise à l'annonce que le scandale de la rue du Mont-de-Piété avait pris fin. En effet, les patrons de l'établissement louche, les Poggioli, qui faisaient l'objet d'un mandat d'arrêt, avaient pris la fuite ayant sans doute eu vent de la chose.

Nous ne referons plus l'abominable histoire des indignes personnages qui livraient à la débauche des jeunes filles sans défense et, malheureusement, d'autres intéressées à

POGGIOLI

ce honteux commerce. L'Hôtel Poggioli était connu à plusieurs lieues à la ronde, il était le rendez-vous des viveurs et des chercheurs d'aventures.

Le scandale durait de longue date. Des faits répréhensibles étouffés par de coupables complicités. M. Perret, juge d'instruction, à qui le dossier avait été remis, avait compulsé toutes les procédures aux suites invariablement classées dans lesquelles s'étalaient crûment les mystères arrageois et accrocha définitivement l'affaire.

On sait la suite : M. Marteaux, commissaire central, et ses dévoués inspecteurs de la Sûreté, se présentèrent à l'hôtel particulier, mais l'antre était vide.

Depuis, les recherches pour retrouver les époux Poggioli étaient restées vaines.

Il fallut le hasard d'une rencontre pour remettre l'affaire sur le tapis.

L'arrestation de Poggioli

Mardi soir, vers 10 heures, l'agent Desaulty, en civil, car il ne devait prendre son service qu'à minuit, était informé que Pierre Poggioli était au café Caron, situé à l'angle des rues du Nocquet-d'Or et des Augustines. L'agent s'y rendit sans grande conviction. Sa surprise égala celle du client indiqué, qui reconnut le gardien de la paix Desaulty. Poggioli était rasé, alors qu'autrefois sa moustache était longue et noire ; il portait des lunettes d'écaille à verres bleus. L'agent Desaulty lui tapa sur l'épaule : « Je vous reconnais bien, M. Poggioli. Vous allez me suivre jusqu'au poste ! »

Poggioli, qui ne s'attendait pas à être ainsi saisi au collet, ne grogna pas et dit : « Mais oui, ne craignez rien, je vous suis ! » et ils partirent.

La fuite

Le couple traversa la petite place pour gagner le commissariat et allait passer sous la voûte qui conduit dans la petite rue Saint-Géry. Tout à coup, d'une poussée Poggioli lança l'agent contre une pierre garde-roue, l'homme trébucha et alla donner de la tête contre le trottoir où il resta allongé, étourdi sous le choc. Pendant ce temps, Poggioli disparaissait, fuyant à toutes jambes dans l'obscurité.

L'agent, blessé, dut se faire panser par un docteur.

Le poste de police fut aussitôt alerté. M. Marteaux, commissaire central, prévenu, mit ses agents sur les dents. Des battues furent opérées partout, les hôtels reçurent la visite des inspecteurs, la gare fut gardée, ainsi que certains endroits où l'homme pouvait être caché.

Vers 3 heures du matin, Poggioli était signalé dans une maison de tolérance où il avait déclaré être sans argent. Comme le patron de cet établissement était absent, Poggioli ne resta que quelques minutes et les agents ne purent arriver à temps.

Cueilli à l'hôtel

Animés d'un zèle au-dessus de tout éloge, les policiers fouillèrent partout. Ils devaient être récompensés dans leurs efforts. L'homme ne devait pas tarder à tomber entre leurs mains. Un hôtel des environs de la gare fut cerné. MM. Marteaux, commissaire ; Bilin, secrétaire de police ; Muschembled, sous-chef de la Sûreté ; les inspecteurs Vesseur, Guedin, Maille, Flippe ; l'agent Dupriez, montèrent au premier étage de l'hôtel. Une porte s'ouvrit soudain, c'était celle des water-closets, d'où sortait Poggioli, cherchant à trouver une issue pour prendre la fuite de l'air. Mais le revolver de l'agent Dupriez lui fit changer de décision. « Je n'ai rien, souffla l'homme apeuré et devenu tout pâle, je me rends » et c'est ainsi que Poggioli, les mains en l'air, se fit arrêter.

Il fut conduit sous bonne escorte jusqu'au commissariat qu'il gagna en taxi. Pendant ce court voyage, il déclara : « Je vais me mettre à table, j'en ai beaucoup à dire, gare à certains ! »

Poggioli était porteur d'un billet de chemin de fer délivré à Aubigny-en-Artois. Il était arrivé à Arras le soir à 9 h. 30 et avait emprunté le boulevard Faidherbe, désert à ce moment, pour se rendre au débit Caron où de là il devait gagner son ancien immeuble où se trouve encore sa sœur Antoinette.

On croit que cet individu venait à Arras pour faire « chanter » certains de ses anciens bons clients. Fouillé, il fut trouvé en possession d'une somme de près de mille francs, alors que la veille il se trouvait sans le sou.

On n'a pu avoir aucun renseignement sur la retraite de sa femme, qu'il dit être dans un hôpital.

Poggioli a été conduit à M. Masson, juge d'instruction, qui l'a fait placer sous mandat de dépôt après un interrogatoire d'identité. M. Perret, juge d'instruction, qui fut chargé de l'information, va pouvoir mettre définitivement cette affaire au point.

L'arrestation de Poggioli a causé une vive émotion en ville où les révélations du mystère du « Temple du Plaisir » avaient été très commentées.

M. Schacht n'est pas malade

L'Agence Wolff publie un télégramme de Paris démentant toutes les nouvelles parues dans la presse annonçant que le Dr Schacht était malade et qu'il avait dû se retirer à Versailles.

M. Schacht n'est ni malade, ni fatigué. Il s'est rendu à Versailles, uniquement parce qu'une certaine pause est intervenue dans les pourparlers et que les délégations alliées l'ont prié de renvoyer à plus tard la remise de la réponse allemande au mémorandum du 21 mai.

Les crimes d'un monstre dans la région lilloise

Ch. Masselis, qui tua la petite Billaut, d'Haubourdin, a été inculpé, hier, de l'assassinat de la petite J. Notteau, de Lomme.

Les sensationnelles révélations que nous avons publiées hier sur la mystérieuse disparition de la petite Jacqueline Notteau, de Lomme, ont produit une grosse impression dans toute la région.

Depuis le jour où une autre fillette, Marcelle Billaut, d'Haubourdin, disparut dans les mêmes circonstances et dont le cadavre fut retrouvé dans le canal de Seclin, l'opinion publique accusait déjà l'auteur du premier crime, Masselis, d'être également l'assassin de la jeune Notteau.

Si aujourd'hui le monstre nie toujours ce dernier crime, les preuves sont néanmoins suffisantes pour inculper Masselis d'avoir tué la petite Notteau.

La fusion des deux crimes

Lors de la disparition de Jacqueline Notteau, de Lomme, ce fut M. Glorian, juge d'instruction, qui fut chargé d'ouvrir une information contre X...

L'affaire de l'assassinat de la jeune Jacqueline Billaut, d'Haubourdin, fut confiée à M. Richard, juge d'instruction.

A la suite des renseignements précis recueillis par la brigade mobile et de l'audition de Masselis en ce qui concerne l'affaire de Lomme, M. Bornay, procureur de la République, a transmis hier à M. Richard un réquisitoire d'information inculpant Charles Masselis d'enlèvement de Jacqueline Notteau, âgée de 5 ans, d'attentat à la pudeur avec violence sur la même et d'homicide volontaire.

Par suite des faits nouveaux qui se sont produits, M. Glorian s'est dessaisi de son dossier en faveur de son collègue, M. Richard. Ce dernier magistrat a notifié hier soir à Masselis la nouvelle inculpation dont il fait l'objet.

Toute la journée M. Richard s'est occupé de la fusion de ces deux graves affaires. On sait, en outre, que Masselis est inculpé d'attentat à la pudeur sur sa propre fille et sur une autre fillette.

Le juge d'instruction va maintenant poursuivre activement son information, au cours de laquelle il y aura des confrontations qui ne manqueront pas d'intérêt.

Devant des témoins aussi affirmatifs que ceux dont nous avons publié les déclarations, Masselis persistera-t-il à nier avoir tué la petite Notteau ? C'est ce que l'avenir nous apprendra !

G. D.

Une fillette de 9 ans brûlée vive à Saint-Souplet

Mme Rosé, demeurant à Saint-Souplet, était occupée dans son jardin, mardi, vers 18 heures, lorsqu'elle vit sa fille, âgée de neuf ans, sortir de l'habitation en poussant des cris. Elle était environnée de flammes, ne formant plus qu'une torche vivante. C'est en retirant du feu une casserole de lait qu'elle avait mis le feu à ses vêtements.

M. le docteur Tison, de Le Cateau, fut appelé immédiatement et il fit transporter la pauvre enfant chez le docteur Lheureux.

La fillette était rentrée chez elle depuis huit jours, revenant d'un sanatorium.

LA "COURSE" DE L'OCÉAN

L'"Oiseau Jaune" a fait demi-tour

L'avion « Oiseau Jaune » ayant à bord Assolant, Lefèvre et Lotti, a pris son vol d'Old Orchard pour Paris à 9 heures 56, mercredi, mais à 10 heures 15, il faisait demi-tour et atterrissait à son point de départ.

Avant d'atterrir, Assolant avait partiellement vidangé ses réservoirs.

M. Lotti a déclaré qu'il allait faire les préparatifs nécessaires pour repartir, probablement aujourd'hui.

Enfin, on a déclaré que c'était par suite d'une fuite à la soudure du réservoir, causant une perte importante d'essence, que l'aviateur Assolant était revenu à son point de départ.

La "Flamme Verte" n'a pu décoller

L'avion « Flamme Verte » avait bien tenté également de prendre le départ hier matin, à 9 heures 57, en même temps que l' « Oiseau Jaune », mais sa roue gauche s'étant enlisée dans le sable, il ne put décoller. Une confusion se produisit alors sur la plage ; l' « Oiseau Jaune » lui, avait décollé lentement et avait disparu au milieu de la brume, dans la direction de l'Océan, lorsque, quinze minutes après on le vit revenir et atterrir à son point de départ.

Toulouse-Dakar en 26 heures 40

L'avion postal qui assure le service France-Sénégal a effectué son dernier trajet dans des conditions de rapidité particulières.

Parti de Toulouse dimanche 26 mai, à 6 h., il est arrivé à Dakar le lendemain à 8 h. 40, ce matin, que 26 h. 40 pour couvrir les 4.700 kilomètres. Sa moyenne horaire a été de 180 kilomètres.

Curieuse construction moderne

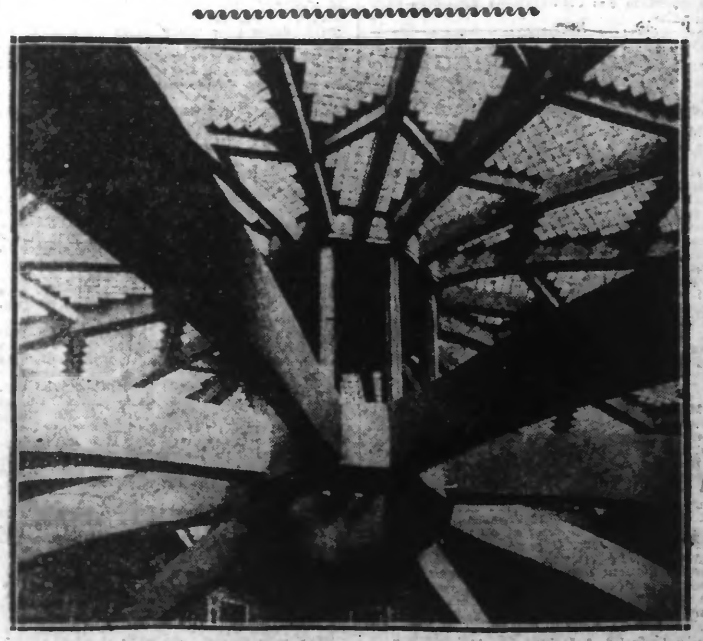

C'est la coupole en béton d'un garage géant récemment édifié à Aix-la-Chapelle